

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 février 2026

**DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 385

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Gruet, M. Bazin, Mme Corneloup, M. Hetzel, M. Le Fur, M. Tryzna, M. Juvin, M. Brigand,  
Mme Sylvie Bonnet, M. Duparay, M. Portier et Mme de Maistre

-----

**ARTICLE 15**

À la première phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« l'aide à mourir »

les mots :

« le suicide assisté ou l'euthanasie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à garantir que le suivi et l'évaluation portent sur une réalité clairement identifiée. La loi doit pouvoir mesurer les conséquences concrètes de l'ouverture du suicide assisté et de l'euthanasie, sans s'abriter derrière une terminologie imprécise.